Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de la convocation : 3 février 2026
PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia – LOMBARD Patrick – BLANCHARD Pierre – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine
ABSENTS excusés : DOUCET Ludovic – JAUDOIN Arnaud - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme RENAULT) -
SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2026-001 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte financier unique 2025 du Budget Principal de la Commune de MENNETOU a été présenté par M. Christophe THORIN, Maire, qui a quitté la salle.

Mme RENAULT, Adjointe, après avoir interrogé le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations, fait procéder au vote.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre de membres présents ou représentés : 13 (12 + 1)
- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Votes : Pour : 12 - Contre : 0 Abstentions : 0

le Compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité des votants et présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : 1.753.678.05 €
Recettes de fonctionnement : 1.860.906.91 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 107.228.86 €

Dépenses d'investissement : 1.142.387.40 €
Recettes d'investissement : 1.101.179.89 €

Soit un déficit d'investissement de 41.207.51 €
un montant de Recettes RAR de 43.600,00 €
Soit un solde net de 2.392,49 €.

DCM 2026-002 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BLATIERE » : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte financier unique 2025 du Budget Annexe « Lotissement de la Blatière de la Commune de MENNETOU a été présenté par M. Christophe THORIN, Maire, qui a quitté la salle.

Mme RENAULT, Maire-Adjointe, a soumis au vote du Conseil Municipal le Compte financier unique 2025 de ce budget annexe

Les résultats de vote ont été les suivants :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre de membres présents ou représentés : 13 (12 + 1)
- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Votes : Pour : 12 - Contre : 0 Abstentions : 0

Le Compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement de la Blatière est approuvé à l'unanimité des votants et présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : 188.144.47 €
Recettes de fonctionnement : 168.476.47 €

Soit un déficit de fonctionnement de : 19.668,00

Dépenses d'investissement : 188.144.23 €
Recettes d'investissement : 163.586.40 €

Soit un déficit d'investissement de 24.557.83 €

DCM 2026-003 : signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2029 avec la Caf :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) assure une mission de service public, versant les prestations familiales et conduisant une politique d'action sociale destinée aux familles. Son intervention s'adapte aux besoins spécifiques des territoires et s'appuie sur une expertise technique et financière reconnue. Elle accompagne ses partenaires dans de nombreux domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, inclusion numérique, logement, handicap, accompagnement social, etc.

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est un partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées au bénéfice des habitants d'un territoire. Elle prend la forme d'un accord signé entre la CAF et une commune, une communauté de communes ou un syndicat intercommunal.

La CTG ne constitue pas un dispositif financier en tant que tel ; elle vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes à partir d'un **diagnostic partagé** et à faciliter la définition des priorités ainsi que la mobilisation des moyens au sein d'un **plan d'actions adapté**. En fédérant l'ensemble des acteurs du territoire, elle renforce les coopérations et favorise la complémentarité et l'efficacité des interventions. Cette démarche permet ainsi de partager une vision globale, de décloisonner les actions, de rationaliser les instances partenariales existantes et de mobiliser les financements de manière coordonnée.
Le diagnostic territorial a été transmis en même temps que la convocation.

La mise en place de la CTG s'appuie sur un **comité de pilotage**, chargé d'assurer la cohérence entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces derniers associent les acteurs locaux à la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le **renouvellement de la Convention Territoriale Globale** conclue entre la CAF, la Communauté de Communes et l'ensemble des communes signataires.

À l'issue d'une concertation, plusieurs axes prioritaires ont été définis pour le territoire du Romorantinais et du Monestois pour une durée de 4 ans :

- petite enfance (0-3 ans), enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits.

Un portrait de territoire a permis de préciser ces enjeux, et un comité de pilotage assurera le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.
La signature de la CTG implique également la conclusion des **conventions d'objectifs et de financement**, regroupant l'ensemble des crédits accordés par la CAF aux gestionnaires d'équipements (bonus et prestations de service).

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité :

- **d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale** ;
- **de l'autoriser à signer ladite convention et les conventions afférentes au bonus territoire**

DCM 2026-004 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE TERRAIN, cadastrée AK 21, rue Bonnin

Le Conseil Municipal a été sollicité par un riveraine de l'école rue Bonnin, qui souhaite acquérir une partie de parcelle, à usage de jardin, située à proximité de l'ancienne école rue Bonnin.

Le Conseil Municipal accepte de mettre cette parcelle à disposition à usage de jardin, mais ne souhaite pas la vendre dans l'immédiat, en fin de mandat municipal et laisse la possibilité à la future équipe municipale de réexaminer la demande.

DCM 2026-005 : REVISION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2026 :

La Commission Camping a établi une proposition de refonte des tarifs du CAMPING pour la saison 2026, sur la base de montants forfaitaires plus simples à appliquer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs journaliers suivants :

Forfait jusqu'à 2 campeurs :

Tente sans électricité : 10 €
Tente + électricité : 11 €
Caravane + électricité : 16 €
Camping-car + électricité : 16 € (Tarif réduit FFCC : 12 €)

Personne supplémentaire : Adulte : 5 € - Enfant 3 à 10 Ans : 3 € - Enfants jusqu'à 3 ans : gratuit

Animal : 1 €

Réduction de 10 % pour groupes supérieurs à 10 personnes ;

Les dates d'ouverture sont fixées du 06/05/2026 au 13/09/2026

QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS

- présentation du projet privé de réhabilitation de l'auberge de la Tour, avec réouverture prévue en mars 2027.
- La cérémonie cantonale du 19 mars aura lieu à Mennetou,
- Carnaval des écoles : le 28 février à partir de 16 heures ;